



# PROGRAMME



## MASTÈRE SPÉCIALISÉ® ÉCO-CONSEILLER



Une formation professionnelle  
pour porter la vision transversale  
de la transition écologique  
au cœur des organisations et des  
territoires



# PRÉSENTATION



La formation d'éco-conseiller est une formation professionnelle accessible à des étudiants en fin de formation initiale et à des professionnels en réorientation.

## La durée de la formation

La formation dure 12 mois du 25 septembre 2023 à fin septembre 2024.

25 semaines (6 mois)	du 23/09/2024 au 21/03/2025 + 1 semaine fin juin	Enseignement théorique et pratique
24 semaines (6 mois)	du 31/03/2025 au 30/09/2025	Stage immersif
3 semaines	2 semaines pour les fêtes de fin d'année 1 semaine avant de partir en stage	Congés

## Les conditions d'accès

La formation s'adresse à de jeunes diplômés - issus d'école d'ingénieurs, de commerce ou de l'université - et à des professionnels en activité ou en reconversion

- de niveau Bac+4 (ou Bac+2/3 complété par une expérience conséquente pour le diplôme d'établissement d'éco-conseiller),
- de niveau Bac+5 (ou Bac+4 avec un minimum de 3 années d'expérience professionnelle) pour le diplôme du Mastère Spécialisé®\*.

\* Le règlement de la Conférence des grandes écoles (CGE) permet l'accès au Mastère spécialisé®, par dérogation, à des candidats possédant un diplôme de niveau bac+4 et ceci dans la limite de 30% des effectifs totaux du Mastère.

## Les modalités de recrutement

Chaque promotion comprend entre vingt et trente participants dont la sélection s'effectue en 2 étapes : analyse du dossier de candidature, puis entretien avec un jury de sélection.

## Les critères de sélection

Au-delà du niveau initial de formation, la sélection des candidats s'effectue en tenant compte de critères tels que :

- l'expérience, qu'elle soit professionnelle, scolaire (stage) ou autre (bénévolat...);
- les capacités d'analyse et de synthèse ;
- la maturité, les aptitudes relationnelles, la capacité d'adaptation, d'initiative et d'autonomie ;
- la motivation personnelle ;
- l'existence d'une réflexion cohérente en matière de projet professionnel ...

## Validation de la formation

La formation est validée par

- le Titre d'éco-conseiller [1] délivré par ECO-Conseil,
- le Mastère Spécialisé® [2] 'Éco-conseiller' délivré par l'INSA Strasbourg en partenariat avec ECO-Conseil, ou un Diplôme d'Établissement, document remis par l'INSA Strasbourg et non-officiel (document qui n'est pas remis par le Ministère de l'Enseignement Supérieur).

[1] éco-conseiller est une marque déposée d'ECO-Conseil

[2] Mastère Spécialisé® est une marque déposée de la CGE

# ORGANISATION ET MISE EN OEUVRE



La formation et le Mastère Spécialisé® 'Éco-conseiller' sont mis en œuvre conjointement par le Département formation d'ECO-Conseil et le Centre de Formation continue de l'INSA Strasbourg.



CHRISTELLE DE ANGELIS

Coordinatrice du Mastère Spécialisé®  
Éco-conseiller

MIRANDA PORT

Coordinatrice du Mastère Spécialisé®  
Éco-conseiller

ÉLODIE CORDIER

Directrice générale

LUDOVIC GRASSL

Directeur opérationnel

OLIVIER MOREUIL

Chargé de mission

SÉVERINE MESSELIS

Chargée de mission

VÉRONIQUE PÉLISSOU

Facilitatrice  
administrative & comptable

GLENN DUCOURET

Responsable des parcours  
en formation continue\*

EDITH STAHL

Assistante de formation

EMMANUEL ALBY

Responsable scientifique du Mastère  
Spécialisé® Éco-conseiller

HAKIM REMITA

Directeur du centre de formation  
continue de l'INSA Strasbourg

ROMUALD BONÉ

Directeur de l'INSA Strasbourg

\*Nous prenons en compte les situations de handicap et les besoins en compensation. Si vous êtes concerné.e, merci d'informer l'INSA dès que possible en amont de la formation, par le biais de Glenn DUCOURET qui en informera M. BURGER, référent handicap de l'INSA Strasbourg.

## Le jury d'attribution

Comprenant des responsables de l'INSA et d'ECO-Conseil, un membre du Conseil de formation, des représentants du milieu professionnel et un éco-conseiller en activité, le jury se base sur l'ensemble des résultats obtenus par chaque participant à la formation pour valider, le cas échéant, son titre d'éco-conseiller et son mastère spécialisé.

## Des objectifs de formation

Les responsables de la formation ont pour ambition de former des professionnels capables de porter une vision transversale de la transition écologique et de la responsabilité sociétale des entreprises au cœur des territoires et des organisations afin qu'elles y inscrivent leur stratégie et leurs actions. Une telle approche implique de concilier efficacité économique, progrès social et préservation de l'environnement et des ressources, dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle.

C'est pourquoi, la formation s'articule autour d'objectifs essentiels tels que :

- Transmettre des connaissances de base en environnement et donner accès à des informations et des ressources spécialisées ;
- Enseigner les fondements théoriques du développement durable et promouvoir des démarches et outils permettant sa mise en œuvre concrète ;
- Présenter les principaux acteurs de l'environnement et du développement durable et leurs compétences respectives ; faire découvrir les systèmes de prise de décision ;
- Initier au droit et transmettre les bases fondamentales du droit de l'environnement ;
- Favoriser l'acquisition de méthodes et d'outils de gestion de l'environnement et du développement durable, de conduite de projets participatifs et de travail en équipe ;
- Développer les capacités de communication, de sensibilisation et de mobilisation de tous types de public ;
- Initier aux techniques de concertation, de participation et de conduite du changement ;
- Favoriser l'enrichissement mutuel d'étudiants aux parcours variés en facilitant la coopération et les partages de savoir et d'expérience...

## Un développement des compétences

Les fonctions de l'éco-conseiller s'articulent essentiellement autour de 3 types de missions :

- Le conseil et l'aide à la décision,
- Le pilotage de projet (conception, montage, coordination et évaluation),
- La communication

Ces activités se caractérisent toutes par la transversalité des démarches et par l'implication de l'ensemble des parties prenantes ; c'est pourquoi l'éco-conseiller doit pouvoir mobiliser des capacités de :

- d'analyse des problématiques dans leur globalité, c'est à dire leurs composantes scientifiques, techniques, juridiques, administratives, économiques, sociales et culturelles... ;
- de proposition de solutions et d'alternatives concrètes favorisant la concertation et répondant aux principes de transition écologique ;
- d'initiation, de coordination et d'évaluation de projets dont il mobilisera l'ensemble des acteurs (décideurs, experts, techniciens, usagers, consommateurs, riverains...);
- de communication pour informer et sensibiliser tous les publics (élus, personnels d'entreprise ou de collectivité, citoyens, enfants et jeunes...);
- de mobilisation des parties prenantes dans une perspective de co-construction de solutions adaptées à chaque situation et de changement des comportements...

Au terme de sa formation, l'éco-conseiller pourra travailler au sein de structures variées : collectivités territoriales, entreprises, chambres consulaires, bureaux d'études et/ou de conseil, services ou agences de l'État, associations...

Il interviendra dans le cadre d'approches globales de transition écologique et d'économie circulaire ou dans des domaines plus spécialisés tels que l'eau, l'air, les déchets, l'énergie, les bâtiments, les transports, les espaces naturels, la santé environnementale, par exemple...

Il aura la possibilité d'intégrer le réseau professionnel constitué par les éco-conseillers diplômés (+ de 850 éco-conseillers).

# LES MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



La formation d'éco-conseiller s'appuie sur des apprentissages associant savoirs (connaissances) et savoir-faire (outils méthodologiques et conceptuels), complétés par une réflexion en termes de savoir-être.

L'acquisition de connaissances et de compétences se répartit tout au long de la formation au travers d'enseignements à caractère théorique et de réalisations pratiques.



## METHODES PÉDAGOGIQUES



Enseignements



Travaux pratiques



Travail personnel et  
échanges



Projet professionnel



Mission professionnelle

# ENSEIGNEMENTS



---

Les enseignements sont articulés en 3 grands axes, répondant respectivement aux objectifs généraux suivants :

- **Connaître et comprendre les fondamentaux**
- **Développer l'analyse transversale et la recherche de solutions adaptées**
- **Maîtriser les outils de communication et d'accompagnement**

Chaque axe comprend plusieurs modules d'enseignements dont la plupart sont organisés en 1 ou 2 périodes de 3 à 3,5 jours consécutifs.

Les six mois d'enseignements débutent par des modules d'apports de connaissances globales et se poursuivent par des modules plus orientés vers la pratique professionnelle. Le module 'Accompagnement au changement' se décline, quant à lui, tout au long du cursus de formation, permettant de mettre en pratique et perfectionner les techniques et outils acquis en les appliquant aux diverses thématiques de modules. Chaque module comprend une séance d'introduction, puis une période de transmission de connaissances, d'apports méthodologiques et/ ou de partage d'expériences. Celle-ci est complétée, selon le cas, par des études pratiques, des visites... Le module se termine par une séance d'évaluation animée par les co- formateurs.



# AXE 1 : CONNAITRE ET COMPRENDRE LES FONDAMENTAUX

## Objectifs

- Développer le socle de connaissances des étudiants dans les principaux domaines de l'environnement afin de leur permettre d'analyser, dans leur globalité et dans leur complexité, les problématiques auxquelles ils seront confrontés
- Donner du sens au concept de transition écologique pour que les futurs éco-conseillers soient capables de mener leurs futures missions dans cette perspective
- Apporter les connaissances de base nécessaires dans les domaines juridique et administratif
- Présenter aux étudiants les spécificités des contextes professionnels dans lesquels ils seront appelés à intervenir afin d'y identifier des leviers en matière de conduite du changement

**Module 'Enjeux du développement durable' • 3,5 jours**

**Module 'Préservation et gestion des milieux naturels' • 3 jours**

**Module 'Bases du droit de l'environnement' • 4 jours**

**Module 'Fonctionnement des organisations' • 4 jours**

**Module 'Santé environnementale' • 3 jours**

**Module 'Économie circulaire et gestion des déchets' • 3 jours**

**Module 'Prévention et traitement des pollutions' • 4 jours**

## AXE 2 : DÉVELOPPER L'ANALYSE TRANSVERSALE ET LA RECHERCHE DE SOLUTIONS ADAPTÉES



### Objectifs

- Compléter les savoirs de base par la connaissance des acteurs, des réglementations spécifiques, d'outils et de méthodes permettant d'accompagner la transition écologique des territoires et des organisations, notamment des entreprises
- Présenter les bonnes pratiques en matière de prise en compte de l'environnement et de la transition écologique dans les projets de territoire et d'organisation et explorer de nouvelles pistes

**Module 'Transition énergétique' •**  
**3 jours**

**Module 'Numérique, démarches innovantes et éco-citoyenneté' •**  
**5,5 jours**

**Module 'Agriculture et alimentation' •**  
**4 jours**

**Module 'Urbanisme, aménagement et mobilités durables' •**  
**4 jours**

**Module 'Responsabilité Sociétale des Entreprises et Organisations' •**  
**4 jours**

## AXE 3 : MAÎTRISER LES OUTILS DE COMMUNICATION ET D'ACCOMPAGNEMENT



### Objectifs

- Favoriser l'acquisition d'outils de communication et de participation permettant la mobilisation des parties prenantes et facilitant leur accompagnement au changement
- Développer des savoir-faire et savoir-être nécessaires au travail en équipe et au pilotage ou à l'accompagnement de projets qui privilégient une gouvernance participative

**Module 'Accompagnement au changement' • 5 jours**

**Module 'Gestion de projet' • 6 jours**

**Module 'Communication de projet' • 3 jours**

**Module 'Communication engageante' • 2,5 jours**

# TRAVAUX PRATIQUES

---

Les enseignements sont accompagnés par des travaux d'application, individuels ou en équipe, qui permettent d'explorer des domaines non abordés par les enseignements, de développer et/ou de mettre en application des compétences particulières. Ils donnent également l'occasion de pratiquer diverses formes de communication, tant écrite qu'orale.

2



# PROJET PROFESSIONNEL

---

La préparation de la mise en œuvre du projet professionnel de chaque éco-conseiller en formation comprend des séances collectives et une partie individuelle.

Par ailleurs, des séances dont l'objectif est de faciliter la future insertion professionnelle des stagiaires sont programmées : des thèmes comme la recherche d'emploi grâce aux réseaux, l'adaptation du CV au profil professionnel d'éco-conseiller... sont abordés.

# MISSION PROFESSIONNELLE

---



D'une durée de 6 mois, le stage de mise en situation professionnelle succède à la période d'enseignement. Il a pour objectif la mise en œuvre des acquis de la formation et l'apprentissage du métier d'éco-conseiller à l'occasion d'une mise en situation réelle au sein d'une structure d'accueil choisie par l'étudiant.

Durant la période consacrée à la mission professionnelle, une semaine de regroupement avec les éco-conseillers en formation et des membres de l'équipe pédagogique est prévue : elle permet de faire le point sur la mission, d'échanger avec les autres personnes présentes et d'évoquer la rédaction du mémoire et la soutenance. Par ailleurs, des contacts entre les étudiants et leur référent pédagogique sont planifiés, l'équipe pédagogique pouvant être sollicitée dès que nécessaire.



Contactez-nous !



33A rue de la Tour, 67200 STRASBOURG

+33 (0)3 88 60 16 19

<https://ecoconseil.org>

[formation@ecoconseil.org](mailto:formation@ecoconseil.org)